

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0565^e séance tenue le 19 janvier 2015,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur au nouveau campus et au développement : M. Yves Beauchamp; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux relations internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Pierre Fournier, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; les administrateurs exerçant les fonctions de doyen : M. Benoit Moore, Mme Chantal Pharand; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; l'administrateur exerçant les fonctions du directeur du Département de kinésiologie : M. Jean-Marc Lavoie; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Marie Alderson, Mme Leila Ben Amor, M. Pierre Bourgouin, M. Adrian Burke, M. Michel Coutu, Mme Josée Dubois, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Carl Gagnon, M. Philippe Gauthier, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, Mme Audrey Laplante, Mme Sheila Laverty, M. Christian Leduc, Mme Nicole Leduc, M. Amissi Manirabona, Mme Marie Marquis, Mme Julie Messier, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Antonio Nanci, M. Francis Perron, M. Alexandre Prat, M. Michel Max Raynaud, Mme Sophie René De Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, Mme Elvire Vaucher, Monsieur, Jesús Vázquez-Abad, Mme Christina Zarowsky; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Line Castonguay, Mme Renée Delaquis, M. Frédéric Kantorowski, M. Alain Lalonde, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean Poiré; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Dansereau, M. Christian Mascle; les représentants des étudiants : M. Nicolas Bérubé, M. Vincent Fournier Gosselin, Mme Fatine Kabbaj, Mme Joanie Martineau, M. Rodolphe Parent, M. François Thibault; un membre du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; un représentant du personnel : M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean Baraby, Mme Kate Bazinet, M. Mohamed Ben Amar, Mme Gabrielle Benbdallah, Mme Isabelle Bergeron, Mme Camille Bernier, Mme Marion Bilodeau, Mme Marie-Claude Binette, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Geneviève Bouchard, M. Serge Brochu, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, M. François Courchesne, Mme Eve Dubois, M. Nicolas Ghanty, M. Juan Carlos Godenzzi, M. Simon Harel, Mme Myra Hogue, Mme Rachel Lacombe, Mme Sophie Langlois, Mme Lianne Larivière, M. Louis-Thomas Leguerrier, Mme Claude Mailhot, M. Jean Renaud, Mme Madeleine Rhéaume, Mme Annie Sabourin, M. Robert Schwartzwald, M. Miguel Tremblay.

ABSENTS : un doyen : Roch Chouinard; les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, M. Yan Burelle, M. Hugues Cormier, M. André Desrochers, Mme Trang Hoang, Mme Arlette Kolta, Mme Solange Lefebvre, M. Christian Nadeau, Mme Maria Rosaria Pandolfi, Mme Audrey Smargiassi, M. Eric Troncy, Mme France Varin; une représentante du personnel enseignant : Mme Frédérique Gardye; une représentante des étudiants : Mme Julie Bélanger; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; les observateurs : Mme Claire Benoît, Mme Dominique Bérubé, Mme Jacqueline Bortuzzo, Mme Josée Bourguignon, Mme Paule Des Rivières, Mme Agnieszka Dobrzynska, M. Matthew Nowakowski.

EXCUSÉS : le secrétaire général : M. Alexandre Chabot, le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande, une doyenne: Mme Francine Girard, les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Christian Baron, M. Karim Benyekhlef, M. Carl Bouchard, Mme Dianne Casoni, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Gonzalo Lizarralde, Mme Marie-Laurence Poirel, M. Jean Piché, M. Philippe R. Richard, M. Sébastien Sauvé, M. Mario Talajic, Mme Nathalie Trépanier, Mme Marion Vacheret; un représentant du personnel enseignant : M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant des étudiants : M. Robert Martin; un représentant des cadres et professionnels : M. Bruno Viens.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M. Pierre Noreau
<u>SECRÉTAIRE</u> :	En l'absence du secrétaire général, M. Simon Carrier, secrétaire général adjoint
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Aucun

AVIS DE DÉCÈS

Secrétariat général

Mme Juliette Barcelo, secrétaire générale retraitée au Secrétariat général, décédée le 14 janvier 2015.

Faculté de médecine

M. Jean-Luc Bisson, technicien en électrotechnique à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, décédé le 28 novembre 2014.

Mme Lise Fortier, professeure retraitée du Département d'obstétrique-gynécologie de la Faculté de médecine, décédé le 8 novembre 2014 à Beaumes-de-Venise en France.

Département de kinésiologie

M. Jean-François Vargas, étudiant au Département de kinésiologie et jeune carabin, décédé en octobre 2014.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0565-1

ORDRE DU JOUR
2015-A0021-0565^e-082

AU-0565-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2015-A0021-0565^e-082.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 564^e séance intensive de l'Assemblée universitaire tenue le 8 décembre 2014
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur

5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandation relative à la nomination d'un suppléant aux autres membres au Comité des différends

8. Faculté des arts et des sciences : Création du Département de littératures et de langues du monde

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Site Outremont : avancement du projet

10. Bilan de l'évaluation périodique des programmes d'études

11. Prochaine séance Le 16 février 2015 à 14 heures

12. Clôture de la séance

AU-0565-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 564^E SÉANCE INTENSIVE
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2014

AU-0565-2

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 5, au 10^e paragraphe, il faut lire Orchestre de l'Université de Montréal. À la page 7, au quatrième paragraphe remplacer Diane Poirier par Louise Poirier. À la page 8, à la dernière ligne du 9^e paragraphe remplacer « chargés de cours » par « professeurs ». Et à la page 20, à la fin de la deuxième phrase du 2^e paragraphe, remplacer « l'Assemblée » par « le Conseil ».

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 564^e séance intensive tenue le 8 décembre 2014, tel que modifié.

AU-0565-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-0565-3

Mme Anne-Marie Boisvert désire revenir sur la question de la rétroactivité versée aux employés membres du SÉRUM à la suite de la signature de leur convention collective, mentionnée à la page 8 du procès-verbal. Elle dit avoir réalisé que la question portait sur l'ajustement salarial versé à certains employés à la suite d'un exercice de maintien de l'équité salariale plutôt que sur les rétroactivités. À ce sujet, elle confirme que les sommes dues à certains employés à la suite de cet exercice ont été payées par les fonds courants. Les fonds de recherche des chercheurs n'ont donc pas servi à payer l'ajustement salarial consécutif au maintien de l'équité salariale.

M. Molotchnikoff confirme que la question portait bien sur les rétroactivités et non pas sur l'équité salariale. Il rappelle par ailleurs qu'elle avait mentionné que la communication avait été déficiente entre son service et les chercheurs, il lui demande si cet aspect a été corrigé ainsi que le problème des rétroactivités.

Mme Boisvert indique qu'à la suite de la dernière séance, un communiqué sur le maintien de l'équité salariale a été transmis aux chercheurs dont les employés étaient visés. Cependant, la direction n'a toujours pas une liste à jour des chercheurs en lien avec les employés membres du SÉRUM, ce qui complique le travail de communication. Elle reconnaît que les communications demeurent perfectibles.

En complémentaire, M. Molotchnikoff s'informe à la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation à savoir s'il est légal, du point de vue des organismes de recherche, de prélever dans les fonds de recherche des sommes d'argent pour couvrir des arrangements de conventions.

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, répond qu'à sa connaissance ce n'est pas illégal parce que cela porte sur du travail fourni dans le cadre d'un projet financé par un organisme de recherche. Elle s'engage à faire des vérifications à ce sujet et à les communiquer à l'Assemblée.

Mme Joanie Martineau revient sur la question de la consommation énergétique de l'Université de Montréal dont il a été question à la précédente séance. Elle rappelle qu'il avait été suggéré d'avoir une comparaison avec les autres établissements universitaires et demande si cette comparaison a été faite et comment l'UdeM se situe.

M. Filteau indique que l'information sera fournie à la prochaine séance de l'Assemblée.

Se reportant à l'affirmation du recteur, à la page 9 du procès-verbal, relativement à une économie de 500 000 \$ par année due au retrait de l'UdeM de la CRÉPUQ, Mme Audrey Laplante, qui observe que la CRÉPUQ a été remplacée par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), s'enquiert de l'économie qui est réalisée et du montant de la cotisation de l'UdeM au BCI.

Le recteur confirme que l'économie est bien de 500 000 \$; elle s'explique par le fait que le BCI a un budget qui est la moitié de celui qu'avait la CRÉPUQ, ainsi que par un changement de la formule de partage des coûts. La direction a engagé plusieurs autres mesures qui permettent de générer d'autres économies, par exemple, après évaluation, une réduction des participations à des activités et à des regroupements ou des associations dont les facultés où les professeurs sont membres. Il pourrait en être de même pour la participation de l'UdeM à l'AUCQ qui, semble-t-il, envisage de majorer ces tarifs de 19 %.

Se reportant à la page 27 du procès-verbal, au sujet de la résolution adoptée par l'Assemblée universitaire lors de sa précédente séance, qui demande que cette résolution soit rendue publique et soit diffusée autant dans la communauté universitaire qu'auprès du gouvernement du Québec et dans toute la société, M. Jean-Sébastien Fallu demande au recteur si cela a été fait. Dans le cas contraire, il annonce qu'il fera une proposition de donner suite à cette résolution.

Le recteur indique qu'il présentera des informations pertinentes à ce sujet dans le cadre de son rapport, il lui suggère d'attendre ce moment pour présenter son commentaire.

M. Fallu précise qu'il ne présente pas un commentaire, mais une demande à l'effet de donner suite à cette résolution.

Le recteur précise que c'est ce qu'il va expliquer dans son rapport.

M. Fallu indique qu'il veut faire la proposition de donner suite à cette résolution de l'Assemblée universitaire à ce point-ci de l'ordre du jour, étant donné que, s'il advenait qu'il ne soit pas satisfait de la réponse du recteur, cela ne lui serait pas possible à la période de questions.

Le président des délibérations indique que l'article 45 du guide L'Espérance prévoit que toutes les propositions concernant les suites qui doivent être données au procès-verbal doivent être proposées à ce point-ci de l'ordre du jour.

La proposition est appuyée.

M. Alain Lalonde, qui est à l'origine de cette résolution, se dit intéressé à être informé des suites qui y ont été données. Il avait présenté cette proposition dans le but que l'Université manifeste sa présence et son opposition aux coupes.

M. Boismenu annonce qu'il aura un ajout à faire au nom des doyens, à la suite de la réponse du recteur.

M. Schiettekatte observe qu'il aurait été heureux que les suites soient effectivement données à une résolution adoptée par l'Assemblée.

Personne ne s'y opposant, l'Assemblée adopte la proposition à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire demande que les suites soient données à ladite proposition adoptée par l'Assemblée universitaire lors de la séance précédente.

AU-0565-4

CORRESPONDANCE

AU-0565-4

Le secrétaire général adjoint dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

Le recteur soulève un point d'ordre au sujet de la présence d'une photographie dans la salle. Il dit ne pas avoir donné son autorisation d'être photographié.

Le président des délibérations précise qu'au plan juridique chacun a le droit au contrôle de son image, ce qui inclut le fait d'être pris en photo sans savoir pour quel usage et sans avoir donné l'autorisation d'être pris en photo.

S'adressant à la directrice du Bureau des communications et des relations publiques (BCRP), Mme Sophie Langlois, le recteur s'informe si le BCRP a demandé à des photographes de venir prendre des photos de l'Assemblée universitaire.

Mme Langlois dit ne pas avoir été informée d'une telle demande. Dans ce contexte, le recteur demande à la photographe de se retirer.

AU-0565-5

PÉRIODE D'INFORMATION

AU-0565-5

AU-0565-5.1

Rapport du recteur

AU-0565-5.1

Le recteur souhaite tout d'abord aux membres une bonne année remplie de santé, de créativité et de ténacité. Évoquant le contexte politique et social actuel, il dit demeurer convaincu que la communauté universitaire peut faire face à la situation et en sortir gagnante. D'autre part, soulignant que la direction de l'Université amorcera un deuxième mandat au mois de juin, le recteur mentionne qu'il annoncera à l'Assemblée, au mois de mars, la composition de l'équipe de direction. Il relate ensuite les faits saillants survenus depuis la dernière réunion de l'Assemblée.

Le 9 décembre, il a pris part à une cérémonie à l'Hôtel de Ville de Montréal en l'honneur de la victoire de l'équipe de football des Carabins. Le maire Denis Coderre a invité l'équipe à signer le Livre d'or de la ville, et l'entraîneur-chef, Danny Maciocia, a reçu la clé de la ville, en plus de la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale.

Une autre célébration en l'honneur de la victoire de l'équipe de football des Carabins a eu lieu au CEPSUM, le 10 décembre.

Le même jour, à l'invitation de la doyenne de la Faculté de médecine, le recteur a fait une allocution à la réception qui a fait suite à l'Assemblée facultaire de la Faculté de médecine.

Le 12 décembre, il a eu une rencontre avec Martin Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, dans le cadre d'un déjeuner-causerie de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Le même jour avait lieu la publication du rapport final du chantier sur le financement des universités, présenté par les coprésidents Mme Hélène Tremblay et M. Pierre Roy.

Le 15 décembre, le recteur a participé au jury de la charrette des étudiants de la Faculté de l'aménagement pour la création de décorations festives pour « Noël en bleu ».

Le 16 décembre, il a eu une rencontre à Québec avec le premier ministre, Philippe Couillard, au sujet du campus Outremont, de l'École de santé publique, des étudiants étrangers ainsi que du financement des universités et des coupes budgétaires.

Il souligne ensuite, le 17 décembre, le lancement de la campagne de sensibilisation pour la prévention du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles, développée conjointement par le Bureau d'intervention en matière de harcèlement et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM).

Le même jour avait lieu le cocktail avec la communauté universitaire « Noël en bleu ».

Le 14 janvier, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), dont il est maintenant président, a reçu, à l'initiative du recteur, des représentants de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ), Mme Senneville et M. Marois, pour explorer les possibilités de collaboration, entre autres sur l'évaluation des impacts des coupes. Le recteur se dit heureux de l'ouverture qui a été faite.

Le 14 décembre, le recteur a eu une rencontre avec M. Bernard Cerquiglini, recteur de l'AUF, dans le cadre d'un cocktail de l'AUF.

Le lendemain, 15 décembre, il a reçu un message et des photos de son vis-à-vis de l'Université McMaster soulignant la victoire des Carabins. Le recteur présente les photos reçues qui font honneur à la victoire des Carabins.

Il mentionne ensuite l'activité de la rentrée 2015 pour les étudiants, qui s'est tenue au CEPSUM, le 16 janvier.

Ce même jour, le recteur a eu une rencontre de travail avec d'autres recteurs en préparation à une autre rencontre de l'ensemble des chefs d'établissement avec la sous-ministre, mercredi de cette semaine, sur le financement des universités. L'annonce de cette rencontre a été faite quelques jours après la sortie du rapport sur le financement.

La semaine dernière, il a eu une deuxième rencontre avec le ministre Martin Coiteux pour lui réitérer le désaccord exprimé par l'Assemblée, son inquiétude et la nécessité pour l'Université d'affirmer qu'il y aurait des conséquences si les coupes devaient être mises de l'avant. Le recteur dit cependant ne pas avoir senti beaucoup de réceptivité.

En réponse à la question présentée plus tôt par M. Fallu, à l'effet que la direction exprime au gouvernement le désaccord de la communauté universitaire à l'égard des coupes, il souligne qu'il l'a fait à trois occasions, ainsi que dans les médias. Il précise qu'il est le seul chef d'établissement à l'avoir fait. En ce qui concerne la demande de l'Assemblée adressée au Conseil de l'Université, le recteur confirme que la question a été abordée au Conseil qui a pris acte de la résolution adoptée par l'Assemblée. Une lettre de la chancière ou du Conseil de l'Université a été transmise au gouvernement pour faire part des inquiétudes du Conseil quant aux impacts des coupes, et appuyer d'une certaine manière les commentaires faits par l'Assemblée. Il rappelle que pour l'année en cours, le Conseil a déjà reporté une large part de la coupe sur le déficit. Enfin, la chancière est en contact avec certains de ses collègues présidents de conseil pour qu'il y ait une représentation concertée des membres de Conseil auprès du gouvernement.

Le recteur porte ensuite à la connaissance de l'Assemblée les nominations suivantes :

Yves Beauchamp, vice-recteur au nouveau campus et au développement, a été nommé membre du Conseil du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).

Paul Lewis, doyen de la Faculté de l'aménagement, a été nommé au conseil d'administration de l'Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD), qui aura lieu lors des Célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, en octobre 2017.

Le recteur termine son rapport en abordant le chapitre des honneurs. Il est fier de rapporter que plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines.

La **radio étudiante CISM** a remporté deux prix des *Éditions Infopresse* pour la qualité de son site web et de son application mobile.

Le **Centre sur la biodiversité** vient de recevoir la certification LEED Canada Or délivrée par le Conseil du bâtiment durable du Canada.

Dr Guy Sauvageau, chercheur principal à l'IRIC, professeur titulaire à la Faculté de médecine et hématologue à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, est élu personnalité de l'année 2014 de *La Presse* dans la catégorie Science.

Le 26 décembre dernier, des professeurs et des diplômés de l'Université de Montréal ont été nommés au sein de l'Ordre du Canada, il s'agit de :

Christina Stuart Cameron, professeure à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement

Lorraine Vaillancourt, professeure à la Faculté de musique

Jean-Claude Tardif, directeur du Centre de recherche de l'ICM et professeur à la Faculté de médecine

Jean-Louis Beaudouin, professeur associé à la Faculté de droit et à l'origine de la Chaire Jean-Louis Beaudouin, qui est nommé Officier

Et nos diplômés :

Jean-Guy Desjardins, licence HEC (1969 et 1972)

Louise Dupré, doctorat en littérature (1987)

Simon Durivage, baccalauréat en science politique (1968)

Serge Gauthier, doctorat en médecine (1973)

Christophe Guy, baccalauréat à Polytechnique (1984)

Diane Morin, licence en psychologie (1983)

John R. Porter, Ph. D. en histoire (1981)

L'Université de Montréal est représentée dans le classement des 10 découvertes de l'année 2014 établi par le magazine *Québec Science*. On y retrouve :

Marie-Ève Naud, étudiante au doctorat au Département de physique,

Guy Sauvageau, chercheur principal à l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC) de l'Université de Montréal.

Et les **chercheurs du Département de psychologie** qui ont contribué aux travaux de Louis de Beaumont, chercheur au Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal.

AU-0565-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-0565-5.2

M. Gérard Boismenu informe que la lettre ouverte des doyens de l'Université au premier ministre du Québec, dont il a fait mention à la séance précédente, a finalement été publiée dans le *Journal de Montréal* et commentée par le journaliste Pierre Trudel.

Mme Louise Béliveau informe que du 2 au 6 février aura lieu la Semaine nationale de prévention du suicide. Des kiosques d'information seront présents sur le campus et des sessions de formation seront offertes au personnel. Elle invite les membres à consulter le site Web des Services aux étudiants pour toutes les informations à ce sujet.

Mme Geneviève Tanguay informe que *Québec Science* invite le public à voter pour le choix de la meilleure innovation de l'année. Des chercheurs de l'UdeM sont associés à deux d'entre elles. Elle invite les membres à y participer en se rendant sur le site. Par ailleurs, le 6 mai aura lieu la célébration des chercheurs et innovateurs (innovations technologiques et sociales) de l'Université.

M. Gilles Lavigne fait part d'un article publié dans la revue *Proceedings of the National Academy of Sciences* (PNAS) par le recteur de l'Université Johns-Hopkins, faisant état des difficultés qui se posent à la génération des jeunes chercheurs aux États-Unis, en raison de la diminution de leur financement : 81 % des universités ont rapporté que cela avait changé dramatiquement ce qui se fait en recherche dans les universités et que 47 % des scientifiques ont abandonné leur principal secteur de recherche. Il pense qu'il serait pertinent que ces informations soient portées à l'attention des décideurs. Il aimerait que l'on dispose d'une information équivalente pour les universités canadiennes.

La vice-rectrice à la recherche, Mme Tanguay, confirme que l'on ne dispose pas d'information détaillée à ce sujet. On sait que les taux de succès ont diminué au niveau fédéral et qu'ils ont tendance à diminuer au niveau provincial, mais on n'a pas d'information sur les effets directs.

M. Lavigne indique qu'il voulait porter cette information à l'attention du recteur parce qu'il pense qu'il serait pertinent de faire savoir à la population canadienne et québécoise que de tels effets pourraient se produire ici également en raison des coupes. Il s'engage à transmettre au recteur les données à ce sujet.

M. Pierre Noreau, président des délibérations, informe que le congrès de l'ACFAS se tiendra cette année du 25 au 29 mai prochain, à Rimouski.

Le recteur souligne que l'ACFAS est un autre organisme qui est visé par les coupes du gouvernement. Cette question a été abordée dans le cadre d'une rencontre du BCI avec les dirigeants de l'ACFAS.

M. Noreau indique que selon ses informations, la mobilisation a été telle que le gouvernement serait revenu sur sa décision au sujet de l'ACFAS, de même qu'en ce qui concerne l'Association nationale des études sur le Québec.

AU-0565-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-0565-6

Se référant au commentaire du doyen Lavigne, à la page 22 du procès-verbal de la dernière séance, qui avait exprimé la crainte d'une tutelle éventuelle, M. Le Borgne demande s'il y a eu des discussions au sujet d'une mise en tutelle de l'Université, ou de toute autre forme de gouvernance imposée par le gouvernement.

Le recteur répond qu'à ce jour il n'en a pas été question.

M. Le Borgne adresse une deuxième question en tant que membre de la Commission des études concernant le projet de loi 20 du gouvernement du Québec intitulé : « Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée ». Il dit avoir eu vent d'inquiétudes à propos de ce projet de loi quant à la formation des infirmières spécialisées et des médecins, en particulier des médecins praticiens. Il désire savoir quelle est la position de l'Université sur ce projet de loi ; et, le cas échéant, quelles représentations prévoit-on faire.

Le recteur évoque la démarche conjointe menée par la direction de l'Université et des facultés de médecine et des arts et des sciences au sujet du projet de loi 10, mentionnée à la séance précédente. Il indique que dans le cas du projet de loi 20, c'est la direction de la Faculté de médecine qui est intervenue.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, confirme que ce projet de loi soulève une grande préoccupation parmi les quatre facultés de médecine du Québec concernant l'éducation médicale. Une réunion a eu lieu ce matin entre les quatre doyens et le ministre de la Santé à ce sujet et a permis d'aborder la question du maintien du financement, provenant du ministère de la Santé, pour l'éducation médicale. Il a été également convenu de la création d'un comité conjoint entre les facultés de médecine et le ministère pour discuter des modalités du projet de loi 20, afin que le programme de résidence et les programmes de médecine continuent de recevoir le financement, et que l'on tienne compte, dans la rémunération des médecins-enseignants, du temps qu'ils consacrent à l'éducation. La Faculté de médecine de concert avec son Département de médecine de famille sont très actifs, les médecins de famille étant particulièrement touchés par le projet de loi. On est en accord avec la visée du projet de loi qui est d'améliorer l'accès aux soins de santé et on convient qu'une certaine révision de la façon de rémunérer ou de soutenir la dimension soins doit être faite, mais cela ne doit pas affecter l'enseignement ni la recherche. Elle précise que la discussion a peu porté sur la recherche, mais beaucoup sur l'enseignement.

Évoquant le départ à la retraite d'un collègue, M. Gauthier fait un commentaire au sujet de la lettre d'entente n° 8 qui est intervenu entre le SGPUM et l'Université, selon laquelle les postes vacants à la suite des départs à la retraite doivent être remplacés au plus tard huit mois après le départ. Or en décembre dernier, il semble que le vice-rectorat aux ressources humaines aurait indiqué qu'il y aurait un gel ou un moratoire pour les remplacements lors des départs à la retraite, ceux-ci étant conditionnels à l'atteinte de résultats budgétaires. Il désire savoir s'il est bien de la prérogative du vice-rectorat aux ressources humaines que d'imposer de telles conditions pour le remplacement des postes des professeurs qui partent à la retraite.

La vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Boisvert, confirme que oui. Elle souligne que la lettre d'entente évoquée, qui prévoyait le remplacement de tous les professeurs et la création de 75 postes de professeurs, est échue depuis un an et demi et ne s'applique plus. Malgré cela, l'Université de Montréal a créé non pas 75 postes, mais plus de 85, et a remplacé tous les départs. La direction tend au renouvellement, mais n'a pas jugé opportun d'ouvrir des postes de professeurs à la Faculté de l'aménagement dans le contexte où celle-ci annonçait un déficit de l'ordre 1,5 M\$. Des actions sont prises avec cette faculté pour favoriser le retour à l'équilibre budgétaire.

M. Gauthier observe que si l'Université fait tant de représentations auprès du gouvernement au sujet de son déficit et de son sous-financement, ce n'est pas tant pour soutenir le rectorat et l'administration de l'institution que pour soutenir l'ensemble de l'Université et notamment les unités qui sont en déficit, une situation qui lui semble normale dans l'état actuel des choses.

M. Michel Coutu affirme que cette question du caractère périmée de la lettre d'entente est sujette à discussions et à controverses juridiques, et que par ailleurs le Code du travail prévoit quand même le maintien et la prolongation des conditions de travail qui se retrouvent dans une convention collective. Cependant, comme cette question est actuellement discutée à la table à la négociation collective, il n'élaborera pas à ce sujet.

Se reportant au rapport du chantier sur le financement des universités, dont le recteur a fait mention dans le cadre de son rapport, M. Fournier-Gosselin lui demande s'il a eu l'occasion d'étudier les impacts éventuels des recommandations sur l'Université de Montréal, et, le cas échéant, quels sont ses impacts.

Le recteur dit ne pas être fixé à ce sujet. Il attend les orientations qui seront annoncées par le gouvernement mercredi prochain au sujet de ce rapport. Il observe que ce rapport est issu d'un comité qui a été nommé par un autre gouvernement, et que les gouvernements ont souvent tendance à ne pas donner beaucoup de suites aux rapports provenant des gouvernements précédents.

M. Stafford adresse une question à la vice-rectrice responsable de la recherche au sujet d'un appel de projets, reçu le 16 janvier dernier par les chercheurs dans le domaine des matériaux, pour des projets internationaux du MEIE. Les projets doivent être complétés d'ici le 3 février, ce qui laisse aux chercheurs un temps extrêmement limité pour trouver un partenaire international et une contribution industrielle, et réfléchir à un projet de recherche. Dans le contexte des coupes, il se demande si l'Université ne devrait pas prendre position pour soulever cette manière de dépenser l'argent pour la recherche alors que l'on coupe dans d'autres secteurs.

La vice-rectrice à la recherche, Mme Tanguay, précise qu'il s'agit du concours lancé par PRIMA Québec, une alliance entre Nano-Québec et le Consortium en plasturgie, dont elle est membre du conseil d'administration. La fusion a été réalisée dans un temps record, mais il a fallu beaucoup de temps pour résoudre les questions entourant les règlements généraux de l'organisme qui doit maintenant procéder très rapidement pour pouvoir utiliser avant la fin de l'année les sommes d'argent qui leur avaient été confiées par le gouvernement. Elle convient que dans ce cas et pour d'autres organismes, la communauté se fait bousculer par des enveloppes budgétaires ou des annonces préélectorales. Elle confirme qu'elle transmettra le message.

M. Stafford ajoute qu'en plus du délai extrêmement serré, les règles ne sont pas très claires. Il rapporte avoir téléphoné pour obtenir plus d'informations et s'être fait dire de s'adresser directement au ministère, ce qui ne simplifie pas le travail des chercheurs.

M. Kantorowski demande au doyen de la FAS une mise à jour au sujet du plan concernant le développement de la formation continue et de la formation en ligne à la FAS prévu pour le mois de janvier, dont il a fait mention lors de la séance précédente.

M. Boismenu indique qu'en ce qui concerne la formation en ligne, depuis près de deux ans, près d'une quinzaine de cours sont produits annuellement avec des professeurs et des chargés de cours et une petite équipe. En ce qui concerne la formation continue, une annonce sera faite vers la fin du mois de janvier. On prévoit développer l'offre de cours de façon progressive, trimestre par trimestre. Il y aura des cours crédités, en général 1 crédit par prestation, et des cours non crédités.

M. Schiettekatte présente deux questions. La première, qui s'adresse à la vice-rectrice responsable de la recherche, porte sur *Apogée Canada*, un programme du gouvernement fédéral de plus d'un milliard de dollars, qui impose des délais très serrés. Chaque université a droit à une proposition comme demandeur principal et peut être partenaire dans d'autres propositions. Comme les montants sont énormes, il désire savoir quelle orientation l'UdeM compte prendre par rapport à ce programme, et quels seront les domaines favorisés.

Mme Tanguay indique qu'il s'agit d'un financement de 1.5 milliard de dollars sur 10 ans. Elle convient que les délais pour le premier concours sont serrés, la lettre d'intention doit être soumise le 2 février, et la demande complète, le 2 mars. Par contre, les délais seront plus raisonnables pour le deuxième concours qui sera lancé en 2016 et le troisième, en 2021. Ce programme fait suite à des représentations des recteurs, particulièrement par le U15, auprès du gouvernement fédéral pour un programme majeur d'aide à l'excellence. Il s'agit donc d'une initiative du gouvernement fédéral, qui selon elle, fait en sorte de l'annoncer avant les prochaines élections. Elle explique que l'objectif de ce programme est de favoriser un leadership mondial dans des domaines d'intérêts ciblés par le plan stratégique canadien déposé en décembre dernier. Elle rappelle que l'Université de Montréal, dans le cadre de sa collaboration avec l'École Polytechnique, a une chaire dans le secteur des données massives. L'autre secteur dans lequel l'Université de Montréal est très forte est la santé. La première demande que l'Université présentera mise donc sur ces expertises et porte sur la médecine personnalisée pour répondre aux besoins particuliers du vieillissement, le vieillissement de la population étant un domaine identifié dans la stratégie gouvernementale. D'autres domaines dans lesquels l'Université peut présenter une demande forte pourraient aussi être soutenus dans le cadre de partenariats, par exemple les domaines des matériaux quantiques et de l'informatique quantique. Elle fait état de discussions avec l'Université Western qui présente une demande dans le domaine de l'imagerie

médicale, à laquelle l'UdeM pourrait être associée sur le plan de l'analyse des données. Par ailleurs, le CRSH qui gère ce programme a informé que les universités ne sont pas si prêtes à présenter une demande. Il y a donc un avantage à ce que l'UdeM soit présente au premier concours.

Le président observe que le temps alloué à la période de questions est maintenant écoulé. Une proposition de prolongation d'une durée de 15 minutes, dûment appuyée, est acceptée à l'unanimité.

M. Schiettekatte dit avoir reçu un courriel d'un membre du corps professoral, à caractère insultant à l'égard d'autres personnes, qui aurait été diffusé massivement. Il dit en avoir transmis une copie au Secrétariat général, et désire savoir quelle est la politique de l'Université à l'égard de l'envoi massif de courriels par une personne qui n'a pas un mandat pour représenter d'autres personnes à l'université.

Le secrétaire général adjoint dit ne pas être au courant de ce courriel. Il indique qu'à moins d'y être autorisé, un employé ne devrait pas avoir accès aux listes d'envoi massif de la DGTIC. D'autre part, les courriels à caractère insultant ne devraient pas circuler, ils sont contraires à la politique de l'UdeM en matière de prévention de harcèlement. Il demande à M. Schiettekatte de lui acheminer le courriel et s'engage à donner les suites requises.

En réponse au secrétaire général adjoint, M. Schiettekatte confirme qu'il n'était pas visé par cette lettre.

M. Fallu adresse une question au vice-recteur aux finances et aux infrastructures au sujet de la résolution mentionnée à la page 27 du procès-verbal, concernant des mesures de mitigation, dont il indiquait qu'elles étaient présentées pour information, et non pour décision. Considérant qu'il s'agit d'orientations importantes, il désire savoir pourquoi elles sont présentées pour information plutôt que pour décision?

M. Filteau réitère que nombre de ces mesures portent sur des aspects du fonctionnement administratif et des processus dans une perspective d'optimisation. L'Assemblée universitaire n'a pas à se prononcer sur ces questions, mais il considère important qu'elle soit consciente de l'exercice. Par contre, elle sera appelée à se prononcer sur les mesures structurelles qui auront un impact sur les orientations et sur le fonctionnement de l'organisation.

M. Fallu dit ne partager cet avis, mais remercie M. Filteau de sa réponse.

M. Molotchnikoff demande, dans un premier temps, s'il serait possible de transmettre aux membres de l'Assemblée universitaire les conclusions ou les recommandations du rapport du chantier sur le financement des universités mentionné par le recteur dans son rapport.

M. Filteau indique qu'il est facilement accessible sur le site Web du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

Le recteur confirme que l'information est publique et accessible. Il dit ne pas vouloir inquiéter la communauté au sujet des recommandations de ce rapport, notamment la révision des CLARDER, qui à son avis sont peu susceptibles d'être appliquées. Il préférerait avoir un échange avec les membres de la communauté sur la base des informations et de l'éclairage qui seront donnés dans le cadre de la rencontre prévue cette semaine.

M. Molotchnikoff adresse sa deuxième question à la vice-rectrice responsable de la recherche au sujet des mégafonds mentionnés précédemment. Il lui demande si elle ne craint pas que ce financement mis sur de gros projets ne se fera pas aux dépens des petits groupes de recherche. Par exemple, le projet sur l'imagerie médicale de l'Université Western, n'aurait-il pas pour effet de soustraire du financement pour nos chercheurs individuels ou en petites équipes, qui sont tout aussi compétitifs?

Mme Tanguay déclare qu'elle aurait préféré que ces fonds aient été distribués aux organismes habituels, soit le CRSNG, les IRSC ou les fondations. Cependant, cette approche s'inscrit dans une volonté du gouvernement fédéral de mettre de l'avant ses propres initiatives et de cibler des problématiques qui

pourraient avoir des impacts socio-économiques pour les Canadiens et où le Canada pourrait se démarquer sur le plan international. En ce qui a trait au fait de mettre beaucoup d'argent sur peu de chercheurs, elle pense qu'il s'agit de faire en sorte de regrouper des groupes de recherche et des chercheurs autour de projets. Elle a déjà suggéré à des chercheurs de s'informer auprès de leurs collègues dans le reste du Canada pour voir s'ils peuvent se greffer à leurs demandes, de sorte qu'ils puissent au moins avoir accès aux infrastructures qui seront financées. Donc, il s'agit d'une tendance des dernières années de la part des gouvernements qui désirent que la recherche puisse fournir des livrables.

Constatant qu'aucune autre question n'est présentée et qu'il est près de 15 h 30, le président des délibérations invite l'Assemblée à aborder le point 8 fixé à 15 h 30.

AU-0565-7

COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :
RECOMMANDATION RELATIVE À LA NOMINATION D'UN SUPPLÉANT AUX
AUTRES MEMBRES AU COMITÉ DES DIFFÉRENDS
2015-A0021-0565^e-083

AU-0565-7

Ce point est traité à la suite du point 8.

À l'invitation du président des délibérations, la présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), Mme Anne-Marie Boisvert, présente la recommandation relative à la nomination d'un membre au Comité des différends, consignée au document 2015-A0021-0565^e-083.

M. David Lewis propose la candidature de Mme Ekaterina Piskunova, chargée de cours, qui figure sur la liste des personnes mises en candidature. Celle-ci a dû quitter la séance, mais elle a accepté d'être candidate. Il note que le Comité des différends reçoit actuellement une question qui porte sur les chargés de cours et il pense qu'il serait approprié dans ce contexte qu'il y ait un chargé de cours à cette instance. Il en profite pour rappeler au recteur que la question de la représentation dans les instances est toujours en suspens et devra être remise à l'agenda. La proposition est appuyée.

M. Coutu rappelle qu'il est candidat pour ce comité et bien que M. Pierre Trudel soit un excellent candidat, il dit se désister au profit de Mme Piskunova.

Mme Boisvert explique que le Comité de nomination de l'Assemblée a estimé que, dans le contexte où le Comité des différends devrait traiter d'un cas disciplinaire, il n'était pas sage de recommander de nommer à ce comité un membre de l'exécutif syndical chargé de représenter et de défendre les intérêts de la personne impliquée dans ce différend.

M. Kantorowski indique que le mandat du Comité des différends fait référence à l'article 27.07 des statuts, au chapitre sur le personnel enseignant, et spécifie que tout différend concernant l'application des règlements établis en vertu de cet article peut être soumis au comité des différends. Il rappelle que 2600 personnes font partie du personnel enseignant, mais ne sont pas professeurs. Il trouve inéquitable qu'on ne retrouve pas quelqu'un qui puisse représenter ces gens au sein du Comité des différends. Il souligne d'autre part que Mme Piskunova n'est pas membre de l'exécutif du syndicat des chargés de cours.

Mme Boisvert reconnaît que Mme Piskunova n'est pas membre de l'exécutif syndical, cependant elle est déléguée syndicale.

M. Kantorowski précise qu'elle n'est pas déléguée syndicale, elle est conseillère et s'occupe de convention collective. À son avis, ce qui n'est pas sage c'est qu'il n'y ait personne qui représente ces 2600 personnes sur une instance qui les concerne directement. Pour cette raison, il appuie la proposition en faveur de la candidature de Mme Piskunova.

M. Fallu demande qu'on valide sa compréhension du processus, il pensait que tous les candidats étaient soumis à un vote en séance.

Mme Boisvert explique que le mandat du CNAU est de faire des propositions à l'Assemblée pour des nominations à des comités de l'Assemblée. Le Comité le fait à la suite d'un appel de

candidatures et après avoir vérifié que les personnes qui sont suggérées acceptent d'être mises en candidature. Il est aussi possible de recevoir en séance une autre proposition. À son avis, le fait de remettre systématiquement en question les propositions du CNAU rend son travail inutile et crée un double emploi.

Le secrétaire général adjoint confirme cette interprétation.

M. Boismenu demande le vote, la proposition est appuyée, personne ne s'y opposant, l'Assemblée procède au scrutin et élit M. Pierre Trudel à la majorité des voix.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends M. Pierre Trudel, professeur titulaire à la Faculté de droit, comme membre suppléant aux autres membres, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2018.

AU-0565-8

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES : CRÉATION DU DÉPARTEMENT DE
LITTÉRATURES ET DE LANGUES DU MONDE
2015-A0021-0565^e-084, 2015-A0021-0565^e-085, 2015-A0021-0565^e-086

AU-0565-8

Ce point est traité à 15 h 30, à la suite du point 6.

Le président des délibérations informe que quatre invités se joignent à l'Assemblée universitaire pour la discussion, il s'agit de : M. Juan Carlos Godenzzi, directeur du Département de littératures et de langues modernes, M. Simon Harel, directeur du Département de littérature comparée, M. Robert Schwartzwald, directeur du Département d'études anglaises, et M. François Courchesne, vice-doyen à la planification et aux infrastructures de la FAS. L'Assemblée consent à ce qu'ils puissent prendre la parole.

Le secrétaire général adjoint rappelle la procédure : en vertu de l'article 20.01 des statuts, l'Assemblée universitaire est appelée à se prononcer sur la proposition du CONFAS et à faire des recommandations à cet égard au Conseil de l'Université qui prend la décision. Il cède ensuite la parole au doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, pour présenter le point.

M. Boismenu présente le contexte dans lequel la proposition de regroupement des départements d'études anglaises, de littérature comparée, et de littératures et de langues modernes s'est développée et les instances auxquelles elle a été soumise. La proposition a été faite aux directeurs des trois départements qui y ont adhéré, et des rencontres ont eu lieu avec des professeurs et les assemblées départementales des trois départements concernés. La proposition a été étudiée par le comité de planification de la FAS, le CONFAS, le Comité de planification de l'Université. Il fait ensuite état des motifs qui incitent à ce regroupement, notamment la capacité d'attraction modeste de ces départements et la tendance observée au Canada et dans le monde en faveur du regroupement de ces champs disciplinaires en un seul département. Ce regroupement permettra de confirmer le mouvement de décloisonnement mis en branle au cours des dernières années, de présenter une meilleure vue d'ensemble de l'offre de formation, d'accroître le rayonnement et la visibilité des professeurs, et de soutenir le potentiel des collaborations interdisciplinaires. Tous les programmes actuels sont maintenus avec leurs exigences et leurs grades. Deux nouveaux programmes, auxquels contribuent les professeurs des trois départements, ont été introduits cette année : un baccalauréat spécialisé en littérature comparée et un baccalauréat par cumul en langues modernes. Un programme de deuxième cycle sur les récits et les médias autochtones sera créé l'an prochain. Parallèlement, la Faculté s'est engagée à appuyer la création d'un centre de recherche associé à ce nouveau département. Un comité de direction de transition composé des directeurs des trois départements a été mis sur pied. Le nouveau département sera officiellement créé le 1^{er} juin 2015 et comptera 32 professeurs. L'espace occupé par les trois départements sera réaménagé afin d'améliorer l'accueil des étudiants, des chercheurs et des professeurs. M. Boismenu souligne en terminant que la direction de la Faculté est convaincue que la création de ce département va confirmer l'Université de Montréal comme foyer majeur d'étude des littératures et des langues du monde.

M. Robert Schwartzwald, directeur du Département d'études anglaises, dresse brièvement un portrait de son département et fait état de l'évolution des disciplines et des approches au cours des années. Il souligne que le regroupement est une décision très importante qui confirme les orientations dans le domaine. Le regroupement permettra de mettre en place des initiatives et de dynamiser les domaines concernés. Le nouveau département aura un profil distinct en matière d'études littéraires sur le terrain montréalais, domaine pour lequel Montréal a une réputation internationale. Évoquant des craintes exprimées par des étudiants et certains collègues, il mentionne des expériences de fusion similaires aux États-Unis qui avaient suscité des craintes qui ne se sont pas matérialisées. En terminant, il invite les membres de l'Assemblée à appuyer la proposition soumise.

M. Juan Carlos Godenzi, directeur du Département de littératures et de langues modernes, souligne que la fusion n'entraînera pas la perte de l'identité de chaque programme, ceux-ci gagnent au contraire une nouvelle communauté. L'unification renforce davantage les programmes et favorise les échanges autant entre les professeurs que les étudiants. La dénomination du nouveau département, notamment l'expression « du monde », fait référence à la diversité et à la complexité ainsi qu'aux nouveaux agencements. Même si quelques professeurs de son département perçoivent l'unification comme une contrainte, ils sont disposés à transformer la contrainte en opportunité. Il se dit convaincu que ses collègues sont de plus en plus persuadés de la nécessité d'avoir une masse critique de professeurs et d'étudiants.

M. Simon Harel, directeur du Département de littérature comparée, fait état de la longue histoire de son département et de l'importance de la littérature comparée dans l'histoire et la culture montréalaises. Il souligne que le regroupement sera l'occasion de permettre un nouveau déploiement des trois départements. Concernant certaines inquiétudes exprimées, il assure qu'il n'y a pas lieu de craindre la disparition de la littérature comparée, à preuve le lancement récent du programme de baccalauréat de littérature comparée. D'autre part, un nouveau DESS en récits et médias autochtones sera offert en 2015, il s'agit du premier programme au Québec traitant de littératures des Premières nations. Ce programme mènera à une option maîtrise et doctorat. Le nouveau département permettra de rendre compte de la diversité montréalaise, notamment de l'apport de la communauté anglophone et, par ailleurs, permettra d'attirer de nouveaux étudiants. Il se réjouit de la décision de la direction de la FAS de doter le département d'un centre de recherche qui fera en sorte de susciter des réseautages. Il affirme, en terminant, appuyer avec beaucoup d'enthousiasme la création de ce nouveau département.

Mme Martineau s'informe au sujet des résultats des votes qui ont découlé des consultations des assemblées des trois départements. D'autre part, mentionnant que les statuts prévoient qu'il y ait un minimum de deux étudiants au sein de ces assemblées départementales, elle désire avoir l'assurance que les étudiants ne perdront aucun siège lors de la création du département.

M. Boismenu précise qu'il y a eu une consultation, mais qu'il n'y a pas eu de vote aux assemblées départementales, cela n'étant pas exigé par le processus. Des votes ont eu lieu aux instances suivantes : au comité de planification de la FAS, au CONFAS et au Comité de planification de l'Université. Pour ce qui est des étudiants, les associations étudiantes ne sont pas rattachées à un département, mais à un programme, donc tous les programmes étant maintenus, il ne devrait pas y avoir d'impact sur l'organisation des associations. Les étudiants ont droit à une représentation en fonction du nombre de professeurs à l'Assemblée départementale comme cela se fait dans les autres départements où il y a plusieurs programmes.

M. Michel Coutu dit ne pas être contre le fond de la décision, mais en avoir plutôt contre le processus qui a été suivi. Il dit avoir été interpellé par des professeurs du Département de littérature comparée, ceux-ci ont déploré qu'ils n'aient pas été consultés de manière formelle et qu'ils aient été mis devant une décision. Il remarque que le doyen a mentionné l'adhésion des directeurs de trois départements, mais n'a pas mentionné celle des autres membres de ces départements. Il a également été informé que deux pétitions circulent contre ce projet : une signée par environ 300 étudiants du Département de littérature comparée, et une autre signée par d'anciens étudiants de ce département. À son avis, une question de cette importance doit faire l'objet d'un processus de consultation adéquat, ce qui n'a pas été le cas. Il annonce qu'il aura une proposition à faire sur cette question après la discussion.

M. Boismenu précise d'abord qu'il y a 100 étudiants en littérature comparée. Il affirme que le processus prévu dans le mode de fonctionnement a été suivi rigoureusement. Dans les assemblées départementales, chaque directeur a rencontré ses collègues. Des rencontres ont également eu lieu entre

collègues sans le directeur. Il dit avoir reçu des manifestations d'appui des professeurs des trois départements, de façons majoritaires dans le cas des départements d'études anglaises et de littératures et langues modernes. Il dit savoir que deux collègues en littérature comparée ne sont pas convaincus et il doute que cela change. Il ajoute que les trois directeurs de département et la direction de la Faculté ont fait l'objet de beaucoup d'interventions venant de gens de l'extérieur qui ne sont imputables en rien de ce qui se fait dans ces départements. En terminant, il cite un courriel qu'il a reçu d'une collègue qui lui dit avoir signé la lettre qui déplore la disparition du Département de littérature comparée par attachement à cette unité qui lui a décerné son diplôme de doctorat, mais qui dit par ailleurs appuyer la décision du doyen et n'être en aucun cas contre le processus académique et administratif qui a mené à cette réforme, ni être solidaire des demandes des étudiants actuels de ce département ainsi que des manifestations à venir. Elle fait également état d'échanges à ce sujet avec des diplômés de ce Département qui vont dans le même sens.

M. Éric Romano, représentant du personnel de l'Université de Montréal, indique qu'il va voter en faveur de la proposition. Il déplore cependant que des annonces officielles aient déjà été faites concernant des fusions de postes, il souligne qu'il aurait été préférable que cela se fasse après la création du département et non pas avant.

M. Rodolphe Parent désire avoir l'assurance qu'il n'y aura pas de changement en ce qui concerne l'allocation des bourses de la FESP pour les cinq prochaines années. Il mentionne d'autre part que les étudiants sont extrêmement concernés par l'identité de leurs départements respectifs et désirent savoir quelles mesures concrètes seront mises en place pour que les programmes au sein des départements puissent conserver leur identité.

M. Boismenu dit avoir répondu au CONFAS concernant les bourses de la FESP. Il a un échange de courriels avec le doyen de la FESP qui confirme que les dispositions actuelles, selon l'existence des anciens départements, seront respectées pour une période de cinq ans maximum. Il est prévu aussi que le département pourra mettre fin à cette mesure à sa guise, mais au plus tard dans cinq ans. Il ajoute qu'il a beaucoup été question de l'après-regroupement des départements lors des rencontres avec les assemblées départementales, notamment en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement. C'est pour cette raison que les directeurs ont décidé de former un comité, composé d'un professeur de chacun des départements, qui porte sur ces questions. S'il était vrai qu'il y a une grande opposition à ce projet, à son avis, il n'y aurait pas cette collaboration. Au sujet des mesures concrètes concernant les identités départementales, M. Boismenu rappelle que les étudiants s'inscrivent à des programmes avant tout. La plupart des départements abritent plus d'un programme, et les programmes des cycles supérieurs notamment sont de plus en plus interdisciplinaires. Il n'y a donc pas de difficulté particulière à faire vivre ces programmes avec leur identité dans des unités académiques et administratives plus larges. Il y a beaucoup de précédents et cela ne représente pas un défi nouveau. Il ajoute qu'avec les directeurs de département, la direction de la Faculté est à développer un plan de communication pour présenter cette nouvelle unité et l'ensemble des programmes, notamment dans le cadre des « portes ouvertes » qui auront lieu au mois de février.

M. Christian Leduc présente un commentaire au sujet de l'intitulé du nouveau département, notamment sur l'expression « langues du monde » qui signifie, selon lui, « langues étrangères ». Il estime que cet intitulé pose problème en regard de la langue anglaise très présente à Montréal, et fera aussi en sorte que l'intitulé sera en décalage par rapport aux programmes qui existent ailleurs. Il suggère plutôt l'appellation « littératures et langues modernes », ou « contemporaines ».

M. Boismenu indique que le nom a été proposé par les directeurs des départements, et non par l'équipe de direction de la FAS. Le nom peut éventuellement être modifié.

M. Louis-Thomas Leguerrier, étudiant membre de l'exécutif de l'Association des étudiants de littérature comparée, demande à pouvoir intervenir sur le sujet.

Le président des délibérations signale qu'il ne peut prendre la parole sans que l'Assemblée consente à sa demande.

Mme Joanie Martineau présente une proposition privilégiée : elle demande que ce représentant étudiant soit admis comme invité avec droit de parole. La proposition est appuyée.

Le recteur indique qu'il ne s'y objectera pas, mais il avise que cela créerait un précédent qui ferait en sorte que des gens viennent s'imposer comme invité chaque fois qu'ils désirent se faire entendre.

M. Fallu invoque le guide L'Espérance qui indique que toute personne peut être entendue dans une assemblée, celle-ci étant souveraine dans ses décisions.

Le président des délibérations reconnaît qu'à partir du moment où quelqu'un en fait la proposition, la question est soumise à l'Assemblée. Il demande si quelqu'un demande le vote sur cette proposition.

Le recteur demande le vote secret sur la proposition.

M. Schiettekatte soulève qu'étant donné que le recteur vient de s'exprimer sur la proposition, il ne peut pas demander le vote.

Le président des délibérations fait un commentaire au sujet du recours à la procédure. Il rappelle que celle-ci doit servir avant tout la finalité, soit de faciliter la discussion.

M. Fallu se dit d'accord avec le président des délibérations parce que la demande de vote soumise par le recteur a été présentée après que le président ait demandé si quelqu'un demandait le vote sur la proposition présentée et appuyée. Il ne s'agissait pas d'une intervention pour mettre fin aux délibérations au moyen d'une demande de vote.

La proposition de vote secret est appuyée. Personne ne s'y opposant, l'Assemblée accepte la proposition de vote secret. L'Assemblée procède ensuite au vote sur la proposition d'admettre comme invité le représentant de l'Association des étudiants de littérature comparée. La proposition est adoptée à la majorité des voix (46 voix pour, 23 contre et 2 abstentions).

Le président des délibérations cède la parole à M. Leguerrier pour qu'il présente son point de vue comme invité, il reviendra par la suite à la liste des personnes qui ont demandé de prendre la parole.

M. Louis-Thomas Leguerrier indique que l'Association des étudiants de littérature comparée a pris une position ferme contre la fusion. Elle a lancé une pétition contre ce projet et une lettre ouverte circule actuellement. Il déplore que les étudiants aient été informés à la dernière minute et n'aient pu faire valoir leur point de vue dans le cadre d'un processus démocratique. Il met en question les propos du doyen Boismenu selon lesquels il n'y aurait que seulement deux professeurs qui seraient contre la fusion, étant donné que le vote n'a pas été soumis aux professeurs ni aux étudiants. Il affirme que l'opposition existe, mais elle n'a pas été considérée ni invitée à s'exprimer par un vote. Il sollicite les membres de l'Assemblée universitaire pour qu'une proposition formelle soit présentée, pour que le projet soit suspendu le temps de mener une réelle consultation des professeurs et des étudiants des trois départements concernés par la fusion.

Le président des délibérations indique que selon sa compréhension, la demande présentée par M. Leguerrier infère qu'un membre de l'Assemblée propose une remise du projet à une date ultérieure.

M. Leguerrier confirme et ajoute qu'il demande aussi la mise en place d'un processus de consultation qui ne viserait pas seulement à présenter le projet de fusion, mais également à demander l'avis de la communauté universitaire au moyen d'un vote démocratique.

Le secrétaire général adjoint précise que le processus a été suivi conformément aux statuts et à la charte : la recommandation est faite par le Conseil de Faculté, et suivant les statuts, elle devait venir directement à l'Assemblée universitaire. Or dans ce cas, une étape a été ajoutée pour permettre au Comité de la planification d'examiner l'effet de la fusion sur les structures départementales, le Comité de planification a adopté la proposition.

M. Coutu rappelle qu'il avait annoncé une proposition, celle-ci allant dans le sens exprimé par M. Leguerrier ; il s'informe si elle peut être présentée à ce moment-ci.

Le président des délibérations indique qu'une proposition de remise provisoire de la proposition pourrait être recevable à ce moment.

M. Coutu dit avoir été fortement ébranlé par l'intervention du doyen Boismenu. Il ne met pas en doute son affirmation à l'effet qu'il a senti un appui majoritaire, cependant il conserve ses objections quant au processus qui a été suivi. Même si ce qui est prévu dans les statuts est respecté, cela n'empêche pas l'Assemblée universitaire de demander un processus plus élaboré de consultation. Tout arrive rapidement avec peu d'information. Il dit considérer l'intervention de l'association étudiante, notamment les préoccupations exprimées au sujet de la démocratie. Il se dit pour sa part préoccupé au sujet de la collégialité. Cela étant, il propose de reporter la décision de fusionner les trois départements de manière à ce que des consultations véritables soient menées auprès des professeurs, chargés de cours, le personnel concerné, et les étudiants et leurs organisations représentatives. La proposition est appuyée.

M. Boismenu répond que cette proposition dilatoire lui rappelle une phrase d'Edgar Faure qui disait que lorsque l'immobilisme s'est mis en marche, il est difficile de l'arrêter. Il trouve déplorable que l'on veuille faire de la consultation à outrance, ce qui a pour effet de miner la capacité d'initiative de la direction, d'autant que les instigateurs ne sont pas nécessairement les principaux concernés. Il rappelle le grand nombre de personnes et les actions investies dans ce projet - les directeurs de département, lui-même, ainsi que les membres des assemblées départementales. Les directeurs de département concernés ont témoigné en faveur du projet et sont à préparer la mise en place du nouveau département pour l'année 2015-2016, de même pour les professeurs qui ont accepté de participer au comité mentionné précédemment avec un rapport prévu pour le mois de mars. Il estime qu'on ne devrait pas accorder tout le crédit à une minorité, d'autant que ces personnes n'ont pas un mandat de l'Université à cet égard et donc n'ont aucun compte à rendre.

Allant dans le sens de l'intervention de M. Coutu, Mme Piskunova dit ne pas remettre en question la nécessité de la fusion, mais elle s'interroge au sujet de l'absence de consultation de tous les membres de la communauté universitaire, en particulier des chargés de cours. Elle dit savoir que des chargés de cours sont très inquiets de cette réforme, notamment quant aux impacts sur l'accès aux postes. Elle demande si les sigles de cours seront conservés, et si l'ancienneté des chargés de cours affiliés aux trois départements sera respectée.

M. Boismenu confirme que les programmes et les sigles de cours ne seront pas modifiés. Il précise que l'on a pris beaucoup de temps pour répondre à ces diverses questions dans le cadre des assemblées départementales.

Mme Boisvert se dit troublée par certaines interventions qui prennent la précaution de dire qu'elles ne remettent pas en cause le fond de la décision, mais qui, au nom de la démocratie, ne font pas confiance à toutes les instances qui devaient se prononcer, et qui réclament un suffrage universel de tous sur tout. Si l'Assemblée estime qu'elle n'est pas légitime et qu'elle doit céder au suffrage universel, alors elle doit accueillir la proposition. Elle estime que ce sont les processus de l'Université qui sont mis en jeu et elle déplore que, outre le doyen et les directeurs de département, l'Assemblée n'ait pas de discussion sur le fond de la question, mais seulement sur la question de savoir qui doit voter, et cela en marge des processus prévus. Elle s'opposera à la proposition.

Constatant qu'il n'y a plus de demande d'intervention, le président des délibérations cède la parole au poseur.

M. Coutu déclare qu'avec les réticences et les questions qui ont été soulevées, et compte tenu du fait que la direction de la Faculté est convaincue d'une approbation majoritaire, la proposition ne revient pas à favoriser l'immobilisme. Elle permettra à la réforme de se développer sur des bases solides dont la légitimité ne pourra pas être remise en cause.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à se prononcer sur la proposition de remise à une date ultérieure. Le vote est demandé.

Le vote secret est demandé. Personne ne s'y opposant, l'Assemblée procède au vote sur la proposition de remise à une date ultérieure ; la proposition est rejetée par 27 voix en faveur, 43 contre et 1 abstention.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est appuyée. Personne ne s'y opposant, l'Assemblée procède au vote et adopte la proposition à la majorité, par 56 voix en faveur, 7 contre, et 7 abstentions.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université la création du Département de littératures et de langues du monde par le regroupement des trois départements d'études anglaises, de littérature comparée et de littératures et de langues modernes.

Le président des délibérations remercie les trois directeurs invités.

L'Assemblée reprend l'étude des points inscrits à l'ordre du jour à partir du point 7.

AU-0565-9 SITE OUTREMONT : AVANCEMENT DU PROJET AU-0565-9

Vu l'heure tardive, le point est reporté à la prochaine séance.

Puisque ce point est reporté pour une deuxième fois, le recteur suggère qu'il soit mis à heure fixe lors de la prochaine séance.

AU-0565-10 BILAN DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES AU-0565-10
2015-A0021-0565^e-087

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0565-11 PROCHAINE SÉANCE AU-0565-11

La prochaine séance aura lieu le lundi 16 février 2015, à 14 heures.

AU-0565-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-0565-12

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 50.

Adopté tel que présenté le 16 février 2015 – Délibération AU-0566-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Simon Carrier